

4. Est-il possible que la Caisse manque un jour de fonds et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il envisagé des moyens de remédier à la situation et, le cas échéant, lesquels?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui;

a) sans objet,

b) sans objet.

2. Non.

3. Non.

Si l'on n'apporte aucun changement aux dispositions législatives régissant le Régime de pensions du Canada, il est possible que le fonds du RPC se trouve devant un déficit d'ici l'année 2003. Toutefois, on prévoit que cette situation pourrait être évitée en augmentant avant l'année 2003 le taux de cotisation au RPC. La question du financement futur du Régime de pensions du Canada fait constamment l'objet d'une étude entreprise conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

LE «MONITEUR MÉTRIQUE»

Question n° 1009—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question n° 91 qui stipule, entre autres, que l'impression du «Moniteur métrique» a coûté \$971,624 jusqu'à présent, comment justifie-t-on pareil coût?

2. Le gouvernement a-t-il pour politique d'affecter des fonds à l'impression de documents portant sur le système métrique, peu importe que le système ait été ou non approuvé par le Parlement?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministre de l'Industrie et du Commerce: 1. En vertu de l'article 18 de la Loi sur l'organisation du gouvernement, 1969, le mandat de la Commission du système métrique Canada est de «fournir, publier et diffuser des renseignements sur la conversion au système métrique» (Décret du conseil C.P. 1971-1146, 10 juin 1971).

2. Le Parlement du Canada a légalisé le système métrique dans ce pays en 1871 dans le cadre de notre première loi sur les poids et mesures. En janvier 1970, le gouvernement canadien déposait à la Chambre des communes le livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada qui a reçu l'appui de tous les chefs de parti de la Chambre. Un programme national de dates indicatives pour la conversion au système métrique a été approuvé par le gouvernement et débattu par la Chambre des communes le 17 mars 1975. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a étudié cette question en profondeur et, le 17 décembre 1976, a recommandé à la Chambre des communes d'étudier la possibilité d'adopter ce programme et de présenter d'autres lois en vue de faciliter la conversion au système métrique. Le 25 juillet 1977, la loi de 1976 modifiant le droit législatif (conversion au système métrique) est adoptée par la Chambre des communes et elle reçoit la sanction royale le 5 août 1977.

Questions au Feuilleton

LA REVUE «CULTURES CANADA»

Question n° 1050—**M. Cossitt:**

1. Dans le cinquième numéro-mai 1980, du premier volume de la revue «Cultures Canada», l'image que projettent dans le public certains hommes politiques ou députés libéraux est-elle mise en lumière ou rehaussée et, dans l'affirmative, le gouvernement entend-il utiliser cette revue à de telles fins?

2. La première page du numéro précité est-elle consacrée à faire l'éloge du ministre d'État au multiculturalisme et député de La Prairie et, dans l'affirmative, pourquoi?

3. Est-il question, dans ledit numéro, des opinions, des réalisations, des propositions etc. des autres partis de la Chambre des communes en matière de multiculturalisme et, sinon, pourquoi?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)):

1. Depuis son lancement en 1979, «Cultures Canada», le bulletin officiel du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, suit une politique éditoriale indépendante. Son principal objectif est de renseigner les intéressés sur les diverses facettes de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique et de faire connaître les personnes qui participent activement au multiculturalisme.

2. La première page du numéro en question ne fait pas l'éloge des personnes mentionnées. Elle fait simplement état de la participation directe du ministre au règlement du problème soulevé par une émission de la série W5 et elle donne des renseignements généraux sur le nouveau secrétaire parlementaire du ministre d'État au multiculturalisme.

3. Les numéros précédents de «Cultures Canada» faisaient état des opinions, des réalisations et des propositions d'un autre gouvernement en matière de multiculturalisme.

Question n° 1051—**M. Cossitt:**

1. Dans le cinquième numéro-mai 1980, du premier volume de la revue «Cultures Canada» dit-on que l'honorable député de La Prairie a été choisi candidat libéral de sa circonscription et qu'il a surclassé son plus proche adversaire par une marge de 33,000 voix et, dans l'affirmative, a) de quelle façon cela se rattache-t-il au multiculturalisme, b) est-ce là une politique du gouvernement que d'utiliser ce genre de publication pour mettre en lumière les exploits politiques des députés?

2. Est-il question également, dans ce numéro, des passe-temps et des activités culturelles du député et, dans l'affirmative, a) comment cela se rattache-t-il au multiculturalisme, b) est-ce là une politique du gouvernement que de mettre en lumière les activités dites culturelles de ses députés?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)):

1. Depuis son lancement en 1979, «Cultures Canada» le bulletin officiel du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (C.C.C.M.), organisme conseil du ministre d'État au Multiculturalisme, suit une politique éditoriale indépendante. Son principal objectif est de renseigner les intéressés sur les diverses facettes de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique et sur les personnes qui contribuent à la façonner. Le prédécesseur du ministre et différents membres du C.C.C.M. ont été mis en vedette dans le bulletin. Les renseignements fournis au sujet du député de La Prairie comprennent, entre autres faits, les résultats de l'élection.

2. Les passe-temps et les activités culturelles du député sont indiqués pour donner une image plus complète du nouveau secrétaire parlementaire du ministre.